

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2010)
Heft: 1889

Artikel: Retour sur les "Années Schwarzenbach"
Autor: Schöni Bartoli, Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009910>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

poids de l'Etat sur les comptes des entreprises – fiscalité non comprise – le PLR cherche sans doute à renforcer le sien au sein de l'USAM. Il faut dire que dans l'organisation faîtière des PME, autrefois chasse gardée des radicaux et des démocrates-chrétiens, l'UDC s'avère de plus en plus influente. Depuis cette année, elle occupe même la présidence, en la personne du conseiller national zurichois Bruno Zuppiger. Sur les 13 membres du Comité directeur, sept siègent aux Chambres fédérales: trois UDC, deux PLR et deux PDC.

Quant aux patrons des PME, ils ne savent plus où donner du bulletin électoral. Outre les radicaux, qui les courtisent ouvertement, les démocrates-chrétiens rappellent sobrement que «*grâce au PDC*⁹, les

entreprises, notamment les PME, payent moins d'impôts». Quant à l'UDC, elle parle surtout de classes moyennes et dénonce «*l'omniprésence des bureaucrates qui coûtent cher aux entreprises*», entraînant des frais non productifs pour un montant de 7 milliards de francs par an, selon la plate-forme électorale 2007-2011 (p.27).

Le parti socialiste lui-même se préoccupe des PME, dont il voudrait faire des alliées naturelles contre les plus grands groupes et autres oligopoles. Sous la présidence d'Eric Nussbaumer, conseiller national de Bâle-Campagne, un réseau PS¹⁰ regroupe depuis l'an dernier les patrons modestes et lucides, capables de discerner leur véritable intérêt. Ils ont soutenu ce printemps le référendum contre le pillage des

rentes et ne craignent sans doute pas l'initiative socialiste «*pour des impôts équitables*».

Entre administrations publiques et patrons de PME, le courant peine traditionnellement à passer. Cela tient moins à l'inefficacité des premières qu'aux préjugés des seconds. Auxquels une simple comparaison avec ce qui se passe dans bien des pays étrangers apprendrait comment fonctionnent des bureaucraties vraiment pléthoriques, tatillonnes, chicanières. A côté, le perfectionnisme helvétique semble bien inoffensif, qui ne saurait remettre en cause l'incontestable légèreté relative de l'Etat en Suisse dont elle contribue à renforcer la compétitivité.

Retour sur les «Années Schwarzenbach»

Daniel Schöni Bartoli • 14 novembre 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/15905>

Ces étrangers qu'on ne voulait pas voir immigrer dans les années 70 et qu'on veut expulser aujourd'hui

Les «années Schwarzenbach» nous reviennent sous la forme d'un documentaire récent produit par la fondation Connaissance 3¹¹ (université du Mouvement des Aînés à Lausanne) qu'on peut voir lors d'une de ses projections publiques¹² ou commander sous la forme d'un DVD.

Beaucoup de choses ont déjà été dites sur les initiatives Schwarzenbach de 1970 et 1974,

mais c'est l'une des premières fois que la parole est donnée aux immigrants eux-mêmes. Tout au long des 52 minutes que dure le film, ceux-ci témoignent de l'époque, du recrutement dans leurs pays d'origine aux conditions de logement, en passant par le parcours du combattant pour obtenir un permis B ou C. Certains témoignages sont particulièrement poignants et les images de la sélection effectuée par la visite médicale obligatoirement imposée aux migrants italiens à la frontière restent longtemps en mémoire.

Cette plongée dans les années 70 nous rappelle que la politisation de l'immigration est depuis lors une constante de la politique suisse. Ces images semblent d'un autre temps, mais elles montrent qu'à l'époque déjà, on agitait des menaces sur l'identité culturelle de la Suisse et des soupçons sur l'importation d'idéologies étrangères comme le communisme. Comme le montrent les témoignages, ces initiatives ont instillé la méfiance entre Suisses et étrangers. Et si les initiatives Schwarzenbach ont finalement toutes deux été refusées, c'est parce qu'elles mettaient en danger le

fonctionnement de l'économie suisse.

On peut naturellement s'interroger sur l'intérêt de faire explicitement le lien, en fin de documentaire entre les années 70 et les récentes votations portant sur des thèmes liés à l'immigration. Les deux périodes ont en effet autant de différences que de similitudes¹³. Mais l'oubli faisant rapidement son effet, il est justifié d'inciter le spectateur à faire le lien. C'est d'ailleurs l'un des rôles de l'enseignement de l'histoire pour lequel ce film servira d'outil pédagogique¹⁴. Aujourd'hui comme hier, les crispations sont liées à des accords avec les pays voisins.

Pendant les années 60, la Confédération avait signé un accord permettant aux saisonniers d'obtenir une autorisation de séjour après cinq ans. Dans les années 2000, c'est l'accord de libre-circulation qui agite les esprits. Et le rôle des saisonniers des années 70 est désormais joué par des clandestins¹⁵ ...

Si l'UDC se défendra en prétendant se battre aujourd'hui en priorité contre des criminels étrangers, on rappellera que les années récentes ont vu fleurir des initiatives pour limiter la population étrangère à 18%¹⁶ et pour rendre plus difficiles

les naturalisations¹⁷. Et si le documentaire donne avant tout la parole à des gens qui ont réussi leur intégration, il ne faut pas oublier de mentionner que les réalisateurs ont essuyé de nombreux refus motivés par la honte, la peur ou le ressentiment.

Le lien entre le passé et le présent est donc légitime et ce documentaire devrait inciter à une réflexion sur l'actualité des rapports entre Suisses et étrangers. Une réflexion qu'on pourrait stimuler en demandant quel regard on portera dans trente ans sur les «*années Blocher*».

Initiative «impôts équitables»: «Le Temps» admet enfin son erreur

Invité: Christophe Schouwey • 10 novembre 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/15864>

L'abus d'autorité du «média suisse de référence», mais aussi du professeur Bernard Dafflon, dénoncé par un citoyen de La Chaux-de-Fonds

L'initiative «pour des impôts équitables», sur laquelle le peuple vote le 28 novembre, obligerait tous les cantons à imposer à 22% minimum les tranches de revenu au-dessus de 250'000 francs. Cette augmentation ne concernerait à peu de chose près que les cantons qui pratiquent la sous-enchère fiscale pour «piquer» les contribuables aisés des autres cantons. En outre, il faudrait qu'une personne gagne bien plus que 250'000 francs

pour vraiment sentir les effets de l'initiative. Par exemple, dans un canton à très basse fiscalité, une personne gagnant 300'000 francs pourrait se voir taxer à 10% pour les 250'000 premiers francs et à 22% sur les 50'000 francs suivants. Elle ne payerait donc, en définitive, qu'un modeste taux moyen de 12%, impôt communal compris.

Pourtant *Le Temps*²³ du 13 octobre a considérablement exagéré la portée de l'initiative, affirmant qu'un revenu de 250'000 francs serait imposé à 22%. Tout le monde a le droit de se tromper; en l'occurrence, notre «*quotidien romand de référence*» en a fait un usage particulièrement abondant. J'ai

dû envoyer pas moins de quatre courriels, en menaçant à deux reprises de dénoncer le cas au Conseil de la Presse, pour obtenir la publication du rectificatif ci-dessous, paru le 9 novembre:

«*L'analyse de l'initiative fiscale comportait une erreur. Il était faux de dire que le taux d'imposition à Wollerau passerait à 22% pour des revenus de 250'000 francs. Selon l'initiative, le taux de 22% concerne chaque franc supérieur à 22% .»* [NDLR: en réalité chaque franc supérieur à 250'000 francs]

Rappelons que *Le Temps* a pris parti très vigoureusement contre